



## L'armement des agents de police

Création : jeudi 14 juillet 2016 08:05

Depuis quelques semaines, certaines rumeurs circulent au sujet du dossier concernant l'armement des agents de police, celui-ci aurait été supprimé.

Rassurez-vous, il n'en est rien !

Le dossier est toujours d'actualité et, pour preuve, il a été déposé à la Chambre en date du 17/01/2016 laquelle s'est réunie en date du 26/01/2016 pour en discuter une première fois. Une nouvelle réunion a eu lieu en date du 19/04/2016. Le dossier est toujours en discussion et, à ce jour, il n'y a eu aucune réaction négative.

Nous savons très bien que le temps passe, que le travail de terrain est plus difficile chaque jour, que la sécurité des agents de police est de plus en plus mise en jeu ; malheureusement nous n'avons aucune possibilité afin de faire accélérer le dossier.

Le dossier suit le cheminement législatif normal et cela prend un temps certain, qu'il nous est impossible de quantifier avec certitude.

En comité de négociations, le Président nous a assuré qu'il y aurait une entrée académique via la promotion sociale.

Le dossier « armement » comprenant également des changements en ce qui concerne la promotion sociale, il va de soi que l'autorité n'a pas intérêt à faire traîner le dossier. En effet, il faut du temps pour préparer la mise en place des nouvelles mesures.

Nous vous rappelons également que nous sommes à votre disposition pour toute information concernant les agents de police, et ce via la permanence qui a été mise en place au sein de notre organisation syndicale.

A partir du mois de septembre 2016, nous allons organiser plusieurs séances d'informations au sein des zones de police afin de répondre à vos questions.

Pour rappel, la "Permanence agent de police" est joignable tous les mardis de 10h00 à 15h00 au (02) 644 65 00 ou par mail : [agent@snps.be](mailto:agent@snps.be) (FR) [agent@nspv.be](mailto:agent@nspv.be) (NL)

Dauchot Christophe  
Coordinateur permanence agent